RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT DE JURY ACADEMIQUE

CAPPEI SESSION 2020

Sous la présidence de Monsieur Frédéric FABRE
Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale de la Gironde
Par délégation de madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine.

Ce rapport :

- Prend appui sur les résultats de la session du CAPPEI 2020. Il présente la synthèse, fondée sur des constats quantitatifs et qualitatifs, des observations du jury académique réuni le 16 décembre 2020.
- Doit permettre aux candidats de la session 2021 d'identifier les attendus de cette certification et de disposer d'informations utiles à leur préparation des différentes épreuves.

Textes de référence :

- *Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée*
- *Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive*
- *Circulaire du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)*

1. Remarques générales
2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions
3. Résultats de la session 2020
4. Constats, analyse du jury académique et conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2021

1. Remarques générales

Contexte de la session 2020 du CAPPEI :
L'obtention du CAPPEI nécessite de la part des candidats un investissement important au regard d'un niveau de compétences élevé, attendu dans des domaines diversifiés et complémentaires.
Le contexte singulier de la pandémie liée à la COVID 19 a impacté de façon générale l'organisation du plan de formation académique ainsi que le déroulement de la certification. Pour autant, le respect rigoureux du protocole sanitaire a permis le bon déroulement des épreuves en toute équité.
Il convient dans ce contexte de souligner les importantes capacités de réactivité et d'adaptation dont on fait preuve tant les formateurs – notamment de terrain – que les stagiaires concernés.
Le jury apprécie à sa juste mesure l'important investissement des candidates et des candidats, qui majoritairement sont parvenus à satisfaire aux attendus du référentiel de compétences spécifiques. Les lauréats de la session 2020 ont réussi à construire avec professionnalisme et responsabilité les bases d'une pratique professionnelle spécialisée de qualité.

2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions

Le référentiel spécifique des compétences d'un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI a fait l'objet d'une présentation systématique auprès des stagiaires en formation. Les candidats libres ont également bénéficié d'une session leur permettant d'avoir une bonne connaissance des critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve 1 :

Attendus du jury pour la séquence pédagogique :
- Un projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours et éventuellement d'orientation.
- Une bonne lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles.
- L'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves.
- La cohérence des réponses pédagogiques apportées.
- La mise en place d'une pédagogie explicite qui rend les élèves acteurs de leurs apprentissages.
- La compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé.

Attendus du jury pour l'entretien :
- La capacité à analyser la situation d'un élève choisie et proposée par la commission.
- La capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées.
- La capacité à distinguer éducation inclusive et école inclusive (se positionner comme personne-ressource).

Épreuve 2 :

Attendus du jury sur le dossier :
- Un questionnement illustrant l'évolution d'un enseignant adoptant progressivement la posture d'un enseignant spécialisé, capable de promouvoir une école inclusive.
- La cohérence entre le contexte de l'épreuve 1 et la situation présentée dans l'écrit professionnel est une possibilité ; **elle n'est toutefois pas imposée aux candidats.**

Attendus du jury sur la présentation du dossier + entretien :
- La capacité à élaborer, en l'argumentant, une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission.
- La capacité à répondre à des questions proposées sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive.
- La capacité à échanger et à s'engager dans un échange réflexif et constructif avec le jury.

Épreuve 3 :

Attendus du jury sur la présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource :
- La capacité à sortir du descriptif d'une action menée et à se positionner comme personne-ressource.
- La connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personne ressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication…).
- La capacité à évaluer les effets de l'action proposée et à en envisager des prolongements.

Attendus du jury sur l'entretien :
- La capacité à faire preuve d'un esprit de synthèse dans les réponses données (nécessité pour le jury de proposer pendant les 10 minutes imparties quelques questions très ciblées).
- La compréhension des notions d'accessibilité et de compensation et capacité à les distinguer.
- L'authenticité de l'engagement du candidat au travers de réponses concrètes et personnalisée.

3. Résultats de la session 2020

Profils des candidats de l'Académie de Bordeaux :

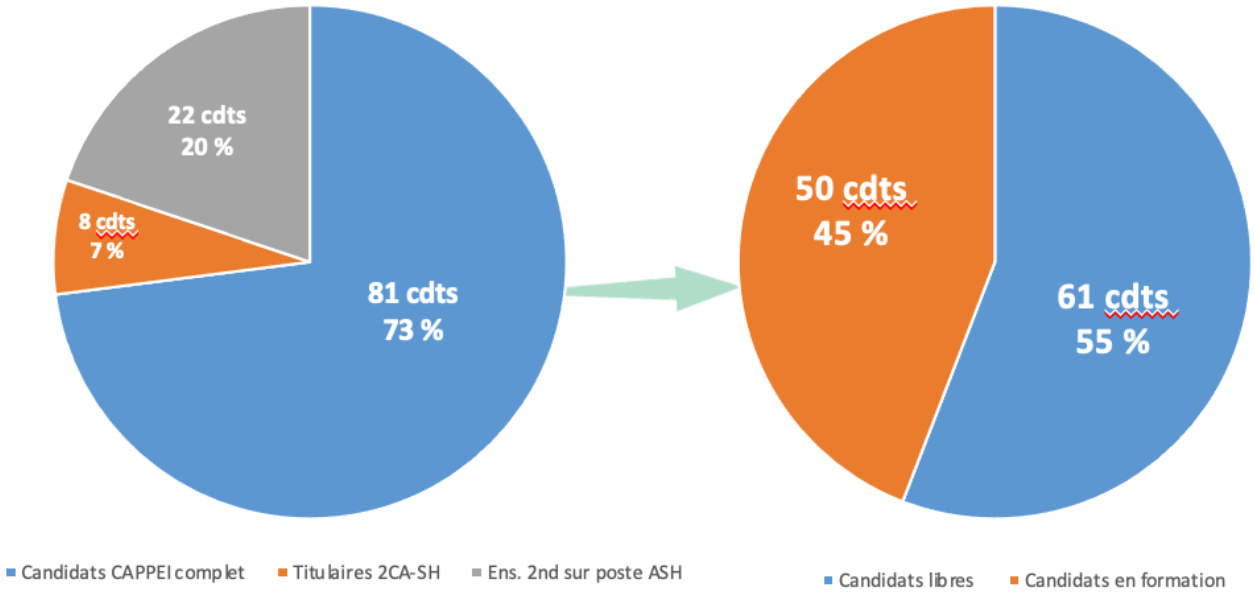

Résultats obtenus dans l'académie de Bordeaux lors des 3 dernières sessions :

- 1er degré

	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Tx réussite
2020	97	75	54	21	72 %
2019	106	95	62	33	65,2 %
2018	114	96	63	33	65,6 %

- 2nd degré

	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Tx réussite
2020	58	36	19	17	52,7 %
2019	64	42	25	17	59,5 %
2018	141	124	98	26	79 %

Evolution taux de réussite : - 19,5 points

Fort taux de réussite en 2018 car de nombreux candidats **titulaires du 2CA-SH** => présentent **épreuve 3 uniquement**

Résultats session 2020, dans le 1er degré :

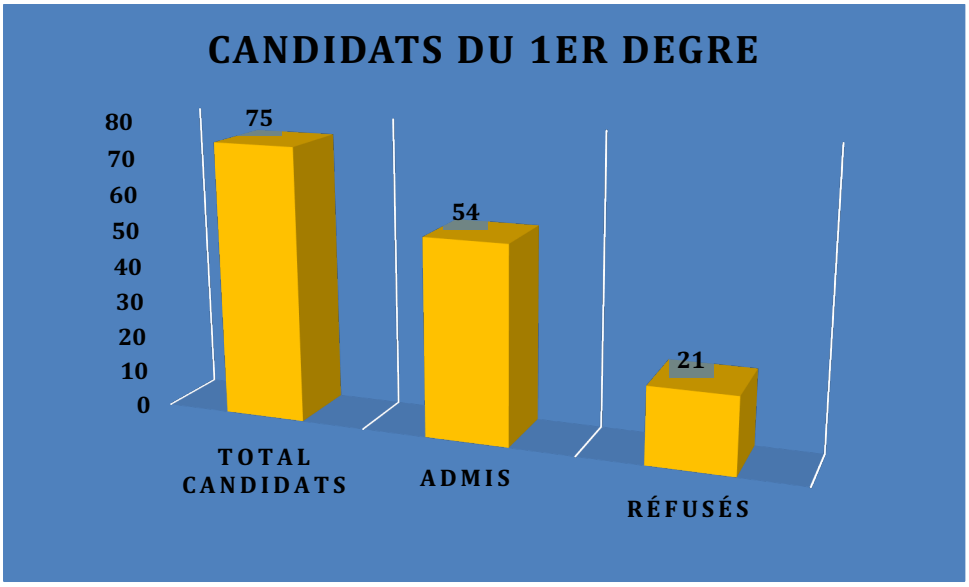

Résultats session 2020 par type d'épreuve dans le 2nd degré :

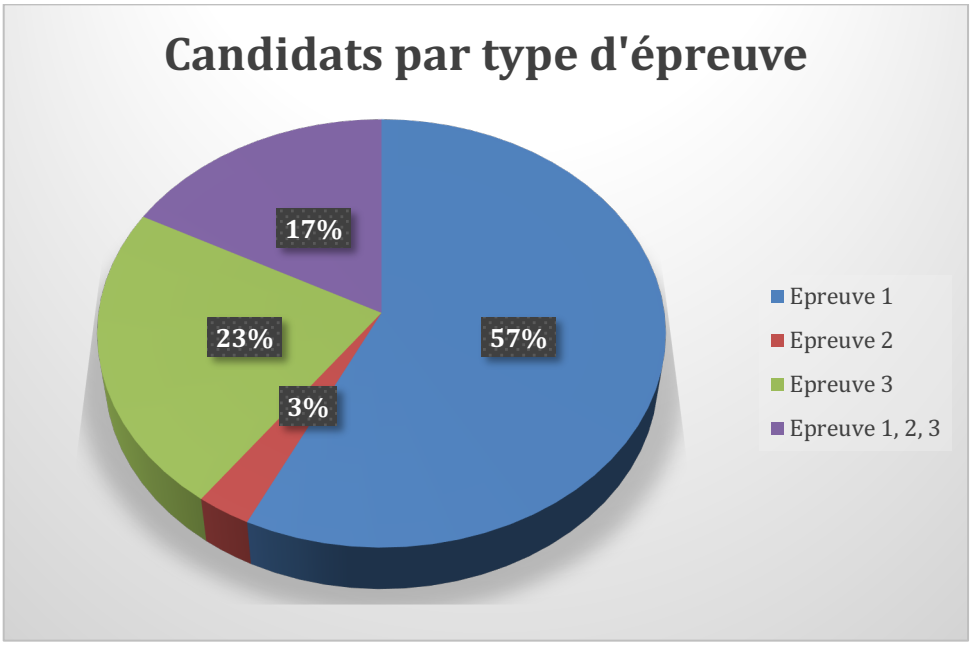

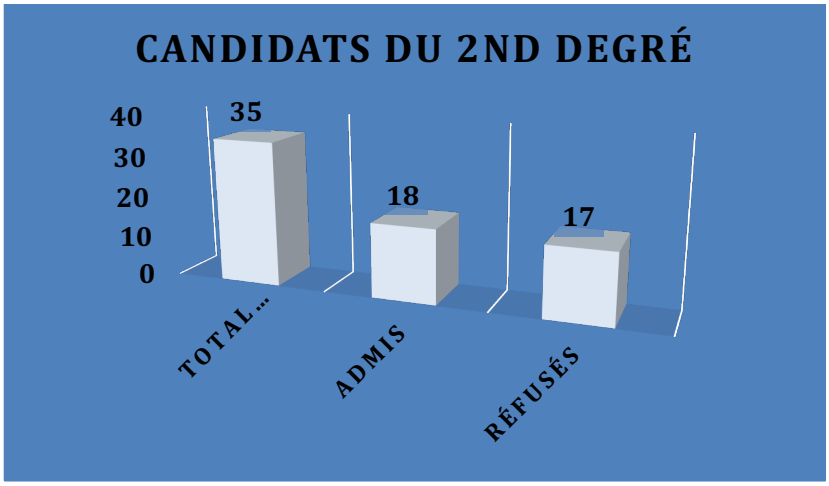

4. Constats, analyse du jury académique et conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2021

Observations des commissions concernant l'épreuve 1 de la session 2020 :

Les candidats ayant obtenu la note minimale de 10 à la 1ère épreuve ont su :

- Maîtriser didactiquement les notions et démarches en jeu dans les situations d'apprentissage proposées.
- Justifier le choix des objectifs d'apprentissage visés.
- Anticiper avec justesse les obstacles que peuvent rencontrer leurs élèves et adapter leur pédagogie avec pertinence.
- Expliciter aux élèves le sens des situations proposées, en lien avec une progression et le projet individuel de chacun.
- Concevoir un étayage et des adaptations intégrant la nécessaire acquisition à terme d'une réelle autonomie de travail.
- Engager un authentique échange avec la commission en faisant preuve de réactivité et de pragmatisme dans les réponses apportées.

Observations des commissions concernant l'épreuve 2 de la session 2020 :

Les candidats ayant obtenu la note minimale de 10 à la 2ème épreuve ont su :

- Proposer un écrit clair et bien présenté, en lien direct avec la réalité de leur pratique professionnelle.
- Situer nettement leur réflexion dans le contexte institutionnel en faveur de l'école inclusive.
- Se démarquer nettement de l'approche d'un enseignant « généraliste » en analysant finement les difficultés des élèves et en proposant des perspectives pédagogiques cohérentes.
- Eviter de paraphraser l'écrit lors de la présentation, en prenant de la distance et en imaginant des prolongements possibles à la conclusion du dossier.
- Faire preuve d'ouverture lors de l'entretien et élaborer, à partir des propositions des membres de la commission, d'autres stratégies ou réponses adaptées aux besoins des élèves.

Observations des commissions concernant l'épreuve 3 de la session 2020 :

Les candidats ayant obtenu la note minimale de 10 à la 3ème épreuve ont su :

- Proposer une présentation structurée en évitant toute forme de verbiage inutile ou hors propos.
- Monter une bonne compréhension de pratiques inclusives reposant sur :
    - la notion d'accessibilité des apprentissages ;
    - la dimension collective nécessaire au suivi du parcours des élèves.
- Proposer une action concrète, s'inscrivant dans une démarche réfléchie et structurée.
- Faire montre d'une réelle volonté d'investir la mission de personne ressource.
- Faire preuve de qualité dans la communication.

En synthèse :

Les points de faiblesse couramment observés chez les candidats en difficulté concernent prioritairement :

- Une maîtrise souvent insuffisante des savoirs didactiques et pédagogiques.
- Une évaluation des besoins d'élèves ainsi que de leurs points forts peu exploitée.
- Des projets individuels d'élèves insuffisamment réfléchis ou peu formalisés.
- La trop faible prise en compte de la notion de parcours et des difficultés à percevoir les enjeux à terme de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Une ambition très insuffisante pour les élèves. Les pratiques pédagogiques pouvant être inadaptées à leurs potentialités réelles.